



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN
- SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2016 -

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 MAI 2016 | 3 |
| N° 2 – DESIGNATION D'UN COORDINATEUR D'ENQUETE POUR LE PROCHAIN RECENSEMENT DE LA POPULATION | 3 |
| N° 3 - PROPOSITION D'ADHESION AU MEMORIAL D'ALSACE-MOSELLE | 3 |
| N° 4 – DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR M.ET MME WYSS GERARD | 3 |
| N° 5 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT ODERINOIS AU CLIS DE SAINT-AMARIN..... | 4 |
| N° 6 - ACQUISITION DU TERRAIN SIS WEIBERWITFELD – FIXATION DU PRIX..... | 4 |
| <u>INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES</u> | 5 |
| <u>POINT SUR LES TRAVAUX</u> | 5 |

LISTE DE PRESENCE

| | | |
|---------------------|------------|---------------------------|
| M. Francis | ALLONAS | Maire |
| Mme Eliane | WYSS | 1 ^{ère} Adjointe |
| M. Armand | WEISS | 3 ^{ème} Adjoint |
| Mme Martine | OULBANI | Conseillère Municipale |
| M. Didier | GRUNENWALD | Conseiller Municipal |
| M. Lucien | DIERSTEIN | Conseiller Municipal |
| Mme Marie-Madeleine | LAGROLA | Conseillère Municipale |
| Mme Nathalie | MANTEZ | Conseillères Municipale |
| Mme Séverine | BERNARDINO | Conseillère Municipale |
| Mme Caroline | ZAGALA | Conseillère Municipale |
| Mme Séverine | DREYER | Conseillère Municipale |
| M. Joël | ARNOLD | Conseiller Municipal |

Etaients absents excusés avec pouvoirs de vote :

Monsieur Richard LOCATELLI a donné procuration à Monsieur le Maire.

Monsieur Noël DELETTRE a donné procuration à Monsieur Armand WEISS.

Monsieur Jean-Denis HANS a donné procuration à Monsieur Joël ARNOLD.

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.



L'an deux mil seize, le neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaients présents : cf. liste de présence.

Madame Caroline ZAGALA été désignée comme secrétaire de la présente séance.



N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 MAI 2016 :

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 04 mai 2016, n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR D'ENQUETE POUR LE PROCHAIN RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du prochain recensement de la population, qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de désigner Monsieur Armand WEISS, 3ème Adjoint au Maire, en tant que coordonnateur d'enquête, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

A ce titre, Monsieur Armand WEISS bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT, et recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.

N° 3 – PROPOSITION D'ADHESION AU MEMORIAL D'ALSACE-MOSELLE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à l'association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle, dont le rôle est de promouvoir, soutenir, et animer le Mémorial de l'Alsace Moselle, situé à SCHIRMECK. Son objectif est de faire connaître au plus grand nombre l'histoire particulière des départements d'Alsace et Moselle, et de maintenir la mémoire collective vivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle
- **FIXE** le montant de l'adhésion à 100 €

N° 4 - DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR M. ET MME WYSS GERARD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par M. et Mme WYSS Gérard, domiciliés 2 rue du Réservoir à ODEREN, qui souhaitent faire l'acquisition d'un petit morceau de terrain, sur lequel est implanté un pilier du portail donnant accès à leur propriété afin de régler la situation d'occupation. La superficie de 0.5 m² environ, serait à prélever sur la parcelle cadastrée section 14, n° 40.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, (Madame WYSS Eliane s'étant retirée au moment du vote), à l'unanimité,

Considérant d'une part, que le pilier en question, implanté à l'entrée de la propriété de M. et Mme WYSS depuis plus de trente ans, mais sur le domaine communal, ne constitue au demeurant aucune gêne, et d'autre part, qu'un accord verbal avait été donné par le Maire en place à l'époque (1979),

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à la cession, mais **PROPOSE**, au vu de ces éléments, de laisser un délai de réflexion supplémentaire aux intéressés, confirmant ou infirmant ce projet par courrier ;
- **FIXE** le cas échéant, le prix de vente du terrain au m² à 3 000 € l'are, en référence à la dernière vente réalisée sur ce secteur pour une parcelle voisine.
- **PRECISE** en outre, que tous les frais inhérents à cette transaction (notaire, géomètre) seront à la charge des acquéreurs.

N° 5 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT ODERINOIS AU CLIS DE SAINT-AMARIN

Monsieur le Maire communique le courrier adressé par la commune de Saint-Amarin, relatif à une demande de participation financière pour la scolarisation, au cours de l'année scolaire 2014-2015, d'un enfant Oderinois à l'école élémentaire de Saint-Amarin dans la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS).

Dans ce cadre, la commune de Saint-Amarin, par délibération du 27 mai 2011, a fixé à 210 € par élève et par année scolaire, les frais de participation des communes concernées aux charges de fonctionnement de la CLIS (crédits pédagogiques, charges d'entretien et de fonctionnement).

Madame Séverine BERNARDINO ayant fait remarquer que l'enfant n'était pas domicilié à ODEREN pour l'année scolaire 2014-2015, mais seulement à partir de décembre 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous réserve de vérification du domicile de la famille pour la période concernée, à l'unanimité,

- **DECIDE** de rejeter la demande de prise en charge de la facture relative aux frais de scolarisation d'un élève Oderinois, pour un montant de 210 €.

N° 6 – ACQUISITION DU TERRAIN SIS WEIBERWITTFELD – FIXATION DU PRIX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 mars 2016, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'acquisition d'un terrain sis au lieu-dit « Weiberwittfeld », cadastré section 1, parcelle n° 31, d'une superficie de 7 a 52 ca, pour lequel il a fait usage de son droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 29 mars 2016.

Cette acquisition s'inscrit dans un projet d'aménagement de zone en village séniors. Le service des Domaines consulté sur ce dossier, a estimé le prix de ce terrain à 555.90 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le prix global à 555.90 € TTC, du terrain à acquérir, cadastré section 1, parcelle n° 31, au lieudit « Weiberwitfeld », d'une superficie de 7 a 52 ca
- **PRECISE** que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété.

~~~~~

Communications Diverses :

- Monsieur le Maire communique le compte rendu de la réunion de la commission Forêt qui s'est tenue le lundi 23 mai.
Il rapporte par ailleurs, l'information communiquée par Monsieur SCHLUSSEL, agent ONF, selon laquelle l'entretien de sentiers par les forestiers n'est pas prévu cette année. Le coût de la prestation représenterait environ 3 000 €.
Monsieur le Maire propose de prendre contact avec le Président de l'association Odr'Anim, pour organiser une journée d'entretien des sentiers.
- Il informe également, qu'un banc situé sur une propriété privée a été déplacé dès le lendemain de la visite sur le terrain de la commission Forêt.
- N.A.P (Nouvelles activités périscolaires) : la question s'est posée concernant la poursuite des activités dans le cadre des NAP, mais il s'avère que le fonds de soutien de l'Etat, à hauteur de 50 € par élève scolarisé est assuré pour une durée de 3 ans pour les écoles ayant appliqué la réforme des rythmes scolaires. En conséquence, le service est maintenu.
- Livres scolaires : un changement de manuels scolaires est prévu pour les prochaines rentrées scolaires, la dépense représenterait environ 3 200 € pour Oderen.
- Réunion LINKY : Monsieur le Maire informe qu'il participera ce samedi, à une réunion organisée par l'association des Maires du Haut-Rhin, destinée à apporter une information détaillée sur le nouveau compteur LINKY.

Point travaux :

- Démolition de la maison au 27 Gd'Rue : Le Conseil Municipal s'est rendu sur place à 20 h 00, avant la séance de ce jour, en présence des agents techniques municipaux, afin de faire le point sur les modalités à mettre en œuvre pour démolir cette bâtisse menaçant ruine, acquise par la commune à cette fin. La démolition s'effectuera en régie, avec, dans un premier temps, la démolition du garage en bordure de route, afin de permettre à ErDF d'ériger un poteau pouvant

soutenir l'alimentation du quartier (fils nus) puis de procéder à la dépose du potelet situé sur la charpente de la Maison ETTERLEN avant la démolition.

- L'étang des Gentianes a été remis en eau suite aux travaux de curage réalisés récemment.

Commission Forêt du 23 mai 2016

Compte rendu

| | |
|------------------------------|---|
| REUNION ORGANISEE PAR | Francis ALLONAS |
| TYPE DE REUNION | Sur le terrain |
| ANIMATEURS | Francis ALLONAS, |
| SECRETAIRE | Francis ALLONAS |
| PARTICIPANTS | Francis ALLONAS (Maire) Noël DELETTRE (Adjoint) Armand WEISS (Adjoint) Didier GRUNENWALD (Conseiller municipal) André SCHLUSSEL – Agent ONF Richard LOCATELLI (Conseiller municipal) Nathalie MANTEZ (Conseillère Municipale) |
| EXCUSES | Eliane WYSS (Adjointe) Jean-Denis HANS (Conseiller Municipal) Lucien DIERSTEIN (Conseiller Municipal) Jocelyne Perrin - DGS |

Rubriques à l'ordre du jour

| | |
|----------------|---|
| POINT 1 | Décision à prendre par rapport aux arbres à abattre –ou pas- situés en hauteur et sur le pourtour de la carrière du Vontay |
| | De nombreux arbres en bordure de l'emprise de la carrière sont, soit secs mais debout, soit encore verts mais présentant des signes manifestes de déracinement. La question s'est posée aux membres de la commission, à savoir, s'il faut abattre ces arbres, ou laisser faire la nature. Finalement, la commission a suivi les conseils de Monsieur SCHLUSSEL, Agent ONF, pour les laisser en place, car les abattre générerait un coût non négligeable. Cependant, afin de prévenir tout accident lié à la chute d'un arbre ou de roches, il est décidé qu'un panneau « Danger » sera apposé à proximité de la carrière. |
| POINT 2 | Banc situé sur un terrain privé rue du Calvaire |
| | Le banc est situé sur le terrain de M. et Mme MOEGLIN Samuel, rue du Calvaire. Les propriétaires souhaitant récupérer cet espace, il est décidé de déplacer le banc d'une dizaine de mètres vers le Sud. <p style="text-align: right;">La séance est levée à 19 h 15.</p> |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 h 55.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :